

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux-mille-vingt-quatre, le lundi 12 février, à 20h35, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville – salle des mariages – mairie déléguée de Condé-sur-Noireau à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 6 février 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 6 février 2024.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÊTRE, Valérie DESQUESNE, Jean ELISABETH, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nathalie LENEVEU, Alain LEQUERTIER, Arnaud MOREAU, David OLIVIER, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

Ont donné pouvoir :

Xavier ANCKAERT à Patrick BILLARD
Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT
Nathalie COLLIBEAUX à Valérie DESQUESNE
Marie-Danielle DUPONT à Jean ELISABETH
Florence DUQUESNE à Benoît BALAIS

Patrick FENOUIL à Jean-Daniel GOUDIER
Sylvain GASCOUIN à Nathalie BOUILLARD
Nadine LECHATELLIER à Anne ROELANDT
Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20240212-24_06230-DE
Date de télétransmission : 20/02/2024
Date de réception préfecture : 20/02/2024

Absents excusés :

Nombre de conseillers	Vote à la majorité	Nature de l'acte : 3-2
- en exercice : 29	- pour : 26	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 20	- contre : 3	
- votants : 29	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 11 décembre 2023 a été adopté à l'unanimité		

DÉL.2024-018 - Cession de la parcelle n° CP 105 – Ancien locaux sociaux de l'entreprise Honeywell au bénéfice de Monsieur AUVRAY – Commune déléguée de Condé-sur-Noireau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L2141-2 du Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L.141-1 et suivants,

Vu l'avis de France Domaine en date du 21 novembre 2022,

Considérant qu'il est nécessaire de s'entendre sur les parties à l'acte, le prix, la chose cédée et des conditions particulières de la cession avant la signature de l'acte authentique,

Monsieur Guillaume AUVRAY se porte acquéreur de la parcelle CP105 – 5 rue de la Petite Vitesse – Commune déléguée de Condé-sur-Noireau – afin d'y installer sa future activité.

Actuellement, cette parcelle, d'une contenance totale de 7 742 m² appartient à la commune de Condé-en-Normandie. Elle est occupée sur la majeure partie de son emprise par les anciens locaux sociaux de l'entreprise HONEYWELL utilisés par les services techniques comme lieu de stockage.

Il est précisé que l'entreprise de Monsieur AUVRAY, la SCI MODMOD sise 442 route de la Monnerie 61100 Cérisy-Belle-Etoile, sera créée pour la signature de l'acte authentique.

Par ailleurs, l'acquéreur accepte de mettre gracieusement à disposition de la commune pour une durée de 18 mois un partie des locaux d'une superficie au sol d'environ 365 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ de 26 voix POUR et de 3 oppositions**

➤ **APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée CP n°105 d'une superficie de 7 742 m² à Monsieur GUILLAUME AUVRAY, et éventuellement à toute personne morale qui pourra se substituer au bénéficiaire, notamment la SCI MODMOD, pour un prix de 64 000 euros, les frais notariés restant à la charge de l'acquéreur,

- **PREND ACTE** de la mise à disposition à titre gratuit d'une partie des locaux pour la commune pour une durée de 18 mois,
- **DIT** que le futur acquéreur accepte de mettre à disposition de la commune sa défense incendie en la disposant en limite de propriété,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente et à la régularisation de cette vente.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 12 février 2024

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

